

Au niveau secondaire, l'enseignement est fondé sur un système de crédits: il faut 27 crédits pour un diplôme d'études secondaires (12^e année), et six autres crédits pour un diplôme d'études secondaires avec spécialisation (13^e année). Le dernier est obligatoire pour entrer à l'université. Les écoles secondaires offrent également des programmes d'enseignement des métiers ainsi que des programmes d'enseignement technique et commercial qui préparent les élèves en vue d'un emploi immédiat ou de l'entrée dans un collège d'arts appliqués et de technologie (CAAT) ou dans un autre établissement postsecondaire non universitaire.

Au milieu des années 60, les instituts de technologie et les centres de formation professionnelle de la province ont été intégrés dans des établissements appelés CAAT. Un ensemble de 22 CAAT occupant plus de 50 campus enseignent des métiers et dispensent une formation technique aux élèves qui n'ont pas l'intention d'aller à l'université. Bien que les CAAT n'aient pas été conçus en vue de recevoir les élèves qui désirent passer à l'université, certains diplômés sont parfois admis par les universités en deuxième ou troisième année d'un cours menant à l'obtention d'un grade. Les CAAT relèvent exclusivement du ministère des Collèges et Universités. Le Conseil des régents de l'Ontario, organe de 15 membres nommés par le gouvernement, formule des conseils au sujet de nouveaux programmes et autres questions. Chaque collège est une corporation distincte dirigée par un conseil d'administration de 12 membres. Outre les CAAT, il existe d'autres établissements postsecondaires non universitaires: quatre collèges de technologie agricole, une école d'horticulture, un collège de chiropraxie et un institut de technologie médicale.

Les 22 universités de l'Ontario offrent des programmes de 1^{er}, 2^e et 3^e cycle menant à des grades, diplômes et certificats dans une grande variété de disciplines.

7.4.7 Manitoba

En 1976-77, les écoles primaires et secondaires du Manitoba comptaient 241,000 élèves et 12,180 enseignants. Dans les établissements non universitaires, on comptait 3,400 élèves à temps plein et 330 enseignants, et les chiffres correspondants pour les universités étaient 18,300 et 1,600. Les \$618 millions dépensés au chapitre de l'enseignement représentaient 7.8% du produit provincial brut, et un montant de \$605 par habitant.

Deux ministères provinciaux ont été créés: un ministère de l'Éducation et un ministère des Affaires collégiales et universitaires. Un seul ministre peut être chargé des deux, mais chacun a ses propres fonctionnaires à partir du sous-ministre en descendant.

Au niveau local, l'enseignement primaire et secondaire relève de diverses divisions administratives: divisions à districts multiples, divisions scolaires unitaires, districts scolaires éloignés, districts de financement spécial et écoles spéciales dans des localités clairsemées. Les divisions et districts scolaires relèvent d'un conseil scolaire élu; les écoles spéciales sont administrées par un conseiller scolaire nommé par le Cabinet provincial. Rien n'est prévu pour les écoles séparées.

La fréquentation scolaire est obligatoire de 7 à 16 ans. Les études primaires-secondaires durent 12 ans et sont réparties de la façon suivante: six ans au primaire, trois ans au secondaire de 1^{er} cycle et trois ans au secondaire de 2^e cycle. Cependant, là où les effectifs ne sont pas très nombreux, on préfère la formule huit ans au primaire et quatre ans au secondaire. Les examens finals sont préparés et notés sous les auspices d'une Commission des examens des écoles secondaires.

Dans les écoles secondaires, les élèves qui désirent recevoir une formation professionnelle peuvent s'inscrire dans des programmes d'enseignement commercial ou industriel préparatoires à un emploi. Il existe également un programme en vue de l'entrée sur le marché du travail qui commence en 7^e année et se poursuit jusqu'à la 10^e ou la 11^e. Un certain nombre d'écoles secondaires de formation professionnelle ont été construites en collaboration avec les autorités fédérales.

L'aide financière du ministère fédéral du Travail a permis la création d'un institut de technologie à Winnipeg. Cet établissement ainsi que les centres de formation professionnelle à Brandon et Le Pas ont été désignés collèges communautaires en 1969. Ils offrent des cours postsecondaires menant à une carrière et des cours de formation